

Les réformes qui ont char



La loi TEPA : travailler plus pour gagner plus ! (octobre 2007)



Avec plus de 30% d'inactifs, la France a un taux d'activité nettement en dessous de la moyenne européenne. Ce handicap pour la compétitivité de notre économie provoque un chômage persistant et des formes précaires d'emploi.

Pour favoriser l'activité, la loi TEPA a prévu une augmentation de 25% de toute heure supplémentaire et l'exonération de toute charge sociale et de tout impôt.

Grâce à cette mesure, les heures supplémentaires ont augmenté de 30% et soutenu le pouvoir d'achat des salariés qui en bénéficient.

Le traité européen simplifié : malgré le « non » irlandais, sortir l'Union Européenne de l'impasse ! (décembre 2007)

Juin 2005 : l'échec du traité constitutionnel plonge l'Europe dans la crise pendant deux ans. Nicolas Sarkozy est en 2007 à l'initiative de la première alternative crédible pour relancer la construction européenne. Ce sera le traité de Lisbonne.

Les principales avancées du traité européen sont :

1. **De nouveaux droits pour les citoyens** (La Charte des droits fondamentaux avec 54 articles sur les droits du citoyen devient contraignante).
2. **Un remaniement des institutions, des prises de décision facilitées.**
3. **Un nouveau système de vote** (une décision à la majorité qualifiée sera prise si elle obtient le soutien de 55% des Etats représentant 65% de la population de l'UE à partir de 2014).
4. Et enfin, **de nouvelles politiques communes importantes** comme l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique, en reconnaissant par ailleurs l'importance des services publics par l'introduction d'une " clause sociale " à prendre en compte dans chaque politique de l'Union.



Même si le " non " irlandais va cependant ralentir, en faisant perdre 1 à 2 ans à cette relance de la construction européenne, il envoie un signal fort à Bruxelles sur la nécessité de développer la citoyenneté européenne.

La Loi de modernisation de l'économie : aller chercher le point de croissance qu'il nous manque ! (juillet 2008)

Cette loi pose le socle de la stratégie économique gouvernementale : il s'agit de 4 axes de mesures fortes pour assouplir les blocages structurels et réglementaires qui paralysent l'économie française.

1. simplifier l'activité des entrepreneurs et promouvoir le développement des PME.
2. animer la vie économique en faisant jouer la concurrence.
3. renforcer l'attractivité de l'économie française.
4. mobiliser les financements au service de l'économie.

Inspirée des meilleures pratiques de nos voisins européens, cette loi devrait créer 50 000 emplois par an et respecter les équilibres entre croissance, liberté et justice sociale.

